



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Procès-verbal

Réunion du : Samedi 1 juin 2024

Président : Me BADUEL Alain, Président de la C.D.S.O.E.

Liste des votants (clubs présents ou représentés) :

- **CLUBS DE L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE** : A.S. CINQ AVENUE, A.S. MARSEILLE SAINT LOUP 10e, A.S. MAZARGUES, A.S.C. DE JEUNESSE FELIX PYAT A.S.C. DE LA BATARELLE, AMICALE DES JEUNES DE LA CABUCELLE, ASPTT MARSEILLE, AEC LA CASTELLANE, A.S. BELLE DE MAI – JOLIETTE, AS FLAMANTS MERLAN, AS FUTSAL SUD, AS BUSSERINE, BUREL F.C., C.A. GOMBERTOIS, C.S. MONTOLIVET BOIS LUZY, ENT. UGA A.S. ARZIV MARSEILLE, FA MARSEILLE FEMININ, F.C. BLANCARDE CHARTREUX, F.C.L MALPASSE, F.C. BOCAGE FONDACLE LES OLIVES, J.S ST JULIEN, , J.S.A. ST ANTOINE, FC ROUGUIERE, MARSEILLE BEACH TEAM, MARSEILLE FUTSAL CLUB, MARSEILLE SUD OLYMPIQUE, MINOTS DE MARSEILLE, NORD OLYMPIQUE, O. DE MARSEILLE, PHOCEA CLUB, SA MARSEILLE, SC CAYOLLE, SA ST ANTOINE, S.O. CAILOLAIS, SAINT HENRI FC, SOC. SAINTE MARGUERITE, SP. C. AIR BEL, SP MONTREDON BONNEVEINE, SPORTING CLUB FRAIS VALLON, SMUC, U.S. 1ER CANTON, U.S. CHEMINOTS GDE BASTIDE, U.S.M. ENDOUME CATALANS, U.S MICHELIS, USPEG, US SAINT BARTHELEMY MARSEILLAIS, USC ROUVIERE, VOYONS PLUS LOIN.
- **CLUBS DE LA REGION PROVENCALE** : ET.S MILLOISE, US PUYRICARD, LUYNES S., AIX UNIVERSITE C.F., A.AM.S VAL ST ANDRE, A.S. AIX, FC AIXOIS, S.C. ALLAUCH, A.C. ARLES, ENT. S. SALINS DE GIRAUD, SP. PONT DE CRAU, JEUNESSE DE GRIFFEUILLE, VISION FOOT ACADEMIE, ET.S. ARLESIEENNE, AUBAGNE F.C., F.C. ETOILE DE L'HUVEAUNE, BERRE S.C., AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR, CARNOUX F.C., STADE OLYMPIQUE CASSIS, F.C. CHATEAUNEUF LA MEDE, E.S. CUGES, U.S. EGUILLES, F.C. ENSUES LA REDONNE, S.C. EYGUIERES, E.S. FOS, F.C. FUVEAU-PROVENCE, GARDANNE BIVER F.C., A.S. GEMENOS, A.S. GRANSOISE, ET.S. DE GREASQUE, ISTRES F.C., J.S. ISTREENNE, ET.S. D'ENTRESSEN ISTRES, A.C. ISTRES RASSUEN, ET.S LA CIOTAT, AS LA CIOTAT, E.S. PENNOISE, STE LAMANONAISE, O. ROVENAIN, J.S. DES PENNES MIRABEAU, O. MALLEMORTAIS, MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE, AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERS, F.C. MARTIGUES, CA CROIX SAINTE, A.S. MARTIGUES SUD, AV.S. MEYRARGUAIS, U.S. MINEURS DE MEYREUIL, U.S. MIRAMAS, US PELICAN, C.A. PLAN DE CUQUES, A.C. PORT DE BOUC, FUTSAL PORT DE BOUC, ET.S PORT SAINT LOUIS DU RHONE, FC ROGNES, FC ROQUEFORT LA BEDOULE, FC ROUSSET STE VICTOIRE, A.ANIM GESTION EQ CANOURGUES, SALON BEL AIR FOOT,

SALON NORD, US DES TRAMWAYS, S.O. SEPTEMES, F.C. SEPTEMES CONSOLAT, SP.C. ST CANNAT, STE S. DE ST CHAMAS, SP.C. ST MARTINOIS, F.C. ST MITRE LES REMPARTS, FC ST VICTOIRET, U.S. VELAUX, U.S. VENELLES, F.O. VENTABREN, S.C. VITROLLES, E.S VITROLLES

Assistent à la séance M. GIRARD Ludovic, Directeur Général ;
MME GAIDO Camille, Membre de la C.D.S.O.E.
Me. LASALLE Claude, Membre de la C.D.S.O.E.
Me. MAURY Antoine, Membre de la C.D.S.O.E.
M. EMPTAZ Hector, Membre de la C.D.S.O.E.
Me AUBERT Didier, Commissaire de Justice

Ordre du jour

- Appel des délégués et vérification du quorum
- Ouverture par le Directeur Général
- Interventions
- Elections du Comité de Direction
- Elections de la délégation pour les assemblées générales de la Ligue de la Méditerranée
- Clôture de l'Assemblée par le Président du District de Provence

Annexe - P.V. de constat de Me AUBERT Didier, Commissaire de Justice

APPEL DES DELEGUES ET VERIFICATION DU QUORUM

M. GIRARD Ludovic, Directeur Général du District de Provence : Bienvenue à tous à cette Assemblée Générale Elective. La Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales a été garante du processus électoral. Elle se compose de :

- Me BADUEL Alain, son Président, avocat au Barreau d'Aix,
- Me LASALLE Claude, ancien bâtonnier du Barreau d'Aix,
- Me MAUREY Antoine, avocat au Barreau de Marseille
- MME GAIDO Camille, juriste
- M. EMPTAZ Hector, juriste

Je laisse la parole au Président de la Commission.

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : Mesdames, Messieurs, nous sommes ravis de vous accueillir à l'Assemblée générale Elective du District de Provence de Football.

Conformément aux statuts en vigueur du District de Provence, la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée générale, représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le pourcentage de délégués présents, lors de cette Assemblée générale, est de 76,25 %, représentant 85,9 % des voix. Le quorum est donc atteint. Je déclare cette Assemblée générale Elective ouverte.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales est garante du bon déroulement du processus électoral avant et pendant les élections.

La Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence dont je suis le Président a rempli sa mission en toute indépendance et dans le strict périmètre des dispositions statutaires du District de Provence.

Les opérations électorales s'effectuent sous le contrôle de Me AUBERT Didier, Commissaire de Justice

Avant de passer à l'élection, est ce qu'un membre de l'Assemblée souhaiterait s'exprimer ?

M. MEBAREK Mohamed, Dirigeant U.S. MIRAMAS : Pas besoin de m'apporter un micro ma voix porte. Bonjour à tous, pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Mohamed MEBAREK (**Enregistrement audio de 30 secondes inaudible...**) Le conciliateur observe que la commission de surveillance des opérations électorales s'est méprise en rejetant la liste du requérant en raison de l'absence des copies des pièces d'identités et de la condition de signature non manuscrite sur les formulaires de candidature. Le conciliateur observe également que la liste menée par le requérant remplit toutes les conditions explicitement fixées par les dispositions ce que ne conteste pas au demeurant ledit District le jour de la conciliation. Cela doit être valablement soumise au vote de l'AG le 1er juin prochain. Dans ces conditions et afin de garantir une pleine expression démocratique, le conciliateur entend proposer au District de Provence d'admettre la recevabilité de la liste « agir ensemble pour la Provence » présenté par le requérant aux vues de l'AG présente.

Aujourd'hui vos propos introductif, Maitre, expliquant que la démocratie est importante, donner la parole à tout le monde, j'y souscris pleinement, encore faut-il avoir de la congruence, c'est-à-dire être en accord avec ce qu'on dit. Refuser la conciliation, le District avait la possibilité de la refuser la semaine dernière, mais le District savait très bien que s'il refusait la conciliation très tôt je faisais valoir mes droits. En attendant la veille à quelques heures des élections, je trouve dommage, car aujourd'hui ce sont des records en nombre de clubs et en nombre de voix, des records jamais atteint lors d'une AG ; Je trouve dommage de ne pas laisser la possibilité aux clubs et aux bénévoles, aux licenciés femmes, hommes de pouvoir exprimer leur voix. Je regrette, Maitre Baduel, d'avoir été obligé de saisir le CNOSF pour une 1e fois pour une suspension de 4 mois jusqu'au 16 juin inclus pour des « je cite » le compte rendu du CNOSF, « des irrégularités manifestes ». Aujourd'hui je ne suis plus suspendu. D'accord. Quand j'ai élaboré ma liste, Maitre, je l'ai élaborée en regard des statuts. Ce sont les statuts qui ont guidé la méthodologie d'élaboration qui a conduit à proposer ma liste dans un contexte délétère pour moi, délétère.

Aujourd'hui chaque club a le droit d'exprimer sa voix, a le droit de dire je suis pour, je suis contre, je m'abstiens. C'est la démocratie. La démocratie eu été de laisser les 2 listes et de laisser les clubs choisir. Ça c'est la démocratie. On en a parlé en aparté Maitre, vous savez que ça ne va pas s'arrêter là, vous savez qu'on va saisir le tribunal, la conciliation elle vaut ce qu'elle vaut, le tribunal rendra sa décision et je ne suis pas inquiet parce que c'est un combat que je mène seul et entouré. Au départ j'étais seul, aujourd'hui j'ai une véritable équipe parce que ceux qui sont autour de moi et je les remercie, parce qu'ils ont intégré la liste de quelqu'un de suspendu. Quand je suis allé les voir j'étais suspendu de toutes mes fonctions officielles. Je suis toujours suspendu de mes fonctions officielles au niveau électronique ; j'ai envoyé un mail au District leur demandant de rétablir mes droits, ça n'a toujours pas été fait. Quand je vais sur l'application j'ai un numéro invalide, mais bon passons.

Aujourd'hui notre programme il est centré sur les clubs, sur le besoin des clubs, sur une équipe de direction qui l'intention non pas de tourner une page, parce qu'on ne tournera pas une page on écrira un nouveau livre. Parce que le bonheur il n'est pas au bout du chemin, le bonheur c'est le chemin, voilà ! Nous sommes nos choix, Maitre Baduel, nous sommes nos choix. Aujourd'hui liberté, c'est aussi la liberté de s'exprimer. On ne m'offre pas cette liberté de m'exprimer. Quand je suis aller voir les clubs, Maitre, la possibilité de s'exprimer c'est de, su été d'accepter la conciliation comme le propose le CNOSF. On ne peut pas dire d'un côté nous on est pour la démocratie, on est pour la libre expression du processus démocratique et à côté de ça mettre toutes les entraves possibles et inimaginables pour ne pas laisser le processus démocratique aller à son terme. Moi je suis profondément attristé, attristé pour notre football.

Je suis éducateur bénévole, comme vous le savez, ça fait 3 ans que je suis éducateur bénévole, j'ai aussi été arbitre jusqu'au niveau national, je suis un homme de terrain, on a un projet... Le temps monsieur ? Jusqu'à combien ? Alors je vais conclure car on avait dit 5 minutes pas de problème. Aujourd'hui Maitre, chers clubs, je vous appelle à prendre vos responsabilités parce que nous sommes nos choix. Aujourd'hui se faire priver la possibilité d'avoir un véritable

choix pour moi c'est une honte. Je le dis, je l'assume c'est une honte pour la démocratie. J'ai honte pour notre démocratie. Chacun fera ses choix, je respecterai les choix de tout le monde. Par contre je sais que moi mon combat continue. Merci à tous.

M. RUBINO Romain, Dirigeant de l'U.S. VENELLES : Je crois que de part votre activité professionnelle M. MEBAREK vous avez normalement cette rigueur admin qui doit permettre qu'un dossier aussi important que la constitution d'une liste soit complet. Quand je lis le P.V. de la Commission électorale, vous me parlez de pièces d'identité mais la Commission a le droit d'exiger toute pièce qu'elle souhaite pour pouvoir notamment vérifier les signatures scannées que vous avez fournies. Sans sollicitation des amicales, ni pièces d'identité. Votre dossier, excusez-moi l'expression, c'est une qualité plus que faible pour quelqu'un de votre expérience, qui ne permet pas aujourd'hui de contester le refus de la Commission.

En effet, vous avez saisi le CNOSF qui, comme vous le savez tous, est un organe de consultation, il ne dit pas le droit, il nous propose si nous sommes d'accord et nous n'étions pas d'accord. J'ai entendu que vous souhaitiez aller plus loin, saisir la justice, grand bien vous en face. Dites-vous bien que si nous avons refusé cette conciliation, c'est que l'on a tous les arguments à vous opposer au Tribunal, y compris sur la façon dont vous avez mené cette campagne, en dessous du caniveau. J'entends ce que vous dites mais vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même, vous étiez maître de proposer un dossier construit de qualité avec toutes les pièces nécessaires et votre dossier aurait sûrement été reçu par la Commission. S'il vous plaît ne renvoyez pas la corde sur le Comité de Direction, n'essayez pas de nous faire passer pour des voyous, pour des malfaisants alors que c'est tout l'inverse. Nous avons respecté strictement les Statuts du District, pas vous. Ne venez pas nous reprocher quoique ce soit quand c'est vous qui êtes responsables de la situation. Merci.

M. MEBAREK Mohamed, Dirigeant U.S. MIRAMAS : Maître, Maître, MAITRE ! Je suis interpellé personnellement j'exige un droit de réponse. Je ne vais pas être très long, je sais que M. RUBINO est très cultivé. Maître il faut lui expliquer le concept que l'on appelle en droit français la hiérarchie des normes. Il faut expliquer à M. RUBINO que lorsqu'on a des Statuts, ils sont au-dessus des Règlements. Le CNOSF se sont des magistrats, c'est du droit français. Il faut expliquer à M. RUBINO que la saisine d'un tribunal passe obligatoirement par une saisine du CNOSF, c'est dans les Statuts ! Donc le CNOSF ce n'est pas un médiateur de rue où l'on s'arrange entre nous, c'est la loi et la justice qui indique une proposition de conciliation.

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : On est d'accord M. MEBAREK...

M. MEBAREK Mohamed, Dirigeant U.S. MIRAMAS : Maître, vous, vous le savez, pour l'assistance je réponds. Je ne vais pas rentrer dans les débats. L'article 16 des Statuts indique que la Commission de surveillance des opérations électorales peut se faire fournir tout document utile à l'instruction d'un dossier. Ce qu'elle n'a pas fait. Elle aurait très bien pu demander les signatures manuscrites ça n'aurait pas posé de problèmes.

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : La Commission a tout de même exigé certaines pièces ...

M. MEBAREK Mohamed, Dirigeant U.S. MIRAMAS : Maître, je ne rentrerai pas dans ces débats avec vous, j'indique à M. RUBINO que ses commentaires concernant ma campagne et le caniveau ne regarde que lui.

M. AISSANOU MALEK, Président de SAINT HENRI F.C. : Les gars deux secondes, moi je me libère de mes obligations personnelles, je vous dis la vérité j'ai autre chose à faire.

M. ABOUR Abdelkrim, Président du S.A. MARSEILLE : Excusez-moi, il faut noter la sortie du club. Nous ne sommes plus à 122 clubs mais à 121 clubs Monsieur. Il faut éliminer les voies du club sortant, il vient de poser son boitier, veuillez noter et remettre à jour le compteur. Merci.

(M. AISSANOU Malek est revenu).

ELECTIONS DU COMITE DE DIRECTION

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : Bon nous allons pouvoir passer aux différentes élections, je vous invite à répondre à une question pour tester les boitiers.

(Test : La France va-t-elle gagner l'euro ? « Oui » à 88,2% et « Non » à 11,8%)

Bien nous allons pouvoir entrer dans le vif du sujet. Au 2 mai 2024, date limite du dépôt de candidature, la Commission a réceptionné deux listes. Conformément aux articles 13 et 16 des Statuts du District, une seule liste a été validée. Il s'agit de la liste « La Provence au centre du jeu » présentée par M. KODJABACHIAN et composée comme suit :

QUALITE	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Président	KODJABACHIAN	Frank	2543596329
Secrétaire Général	RAKOTOMANAHINA	Serge	2547801654
Trésorier	CICCARIELLO	Cyril	1711091132
Vice-Président	DRAOUI	Chaïb	1710385845
Vice-Président	BEKRAR	Yacine	1756220359
Arbitre	D'ANTONIO	Lionel	2338145136
Educateur	MAUREAU	Christophe	1710388812
Femme	DOUIDA	Malika	2547785410
Médecin	BOURACHAU	Éric	2548546054
Membre	SCORLETTI	Laurent	1710658500
Membre	HABASTIDA	Valentin	1796211256
Membre	MOUMARIS	Youssef	2546947283
Membre	RAJOLA	José	1720161363
Membre	ARNAUD	Jean-Marc	1720161532
Membre	DUFRESNE	Sabrina	9603189833
Membre	DUPUY	Guillaume	1731013405

Dans la mesure où le scrutin ne comporte qu'une seule liste, il ne sera pas procédé à un tirage au sort pour l'ordre de passage, je laisse donc la parole à M. KODJABACHIAN Frank pour présenter sa liste et son programme.

M. KODJABACHIAN Frank, Tête de liste « La Provence au centre du jeu » : Chères Présidentes, chers Présidents, Vous avez appris à me connaître. Je ne suis pas un adepte des longs monologues pompeux. J'ai toujours préféré l'écoute sincère, l'échange dans la convivialité et l'authenticité.

Depuis le 13 mai 2023 où vous m'avez témoigné votre confiance pour redresser un District dans un état de délabrement indiscutable, je n'ai cessé de tout faire pour reconstruire, apaiser et remettre le foot provençal au cœur de notre projet avec le soutien précieux des membres du Comité de Direction. Cette remise en marche je la dois aussi aux salariés qui avaient vécu et subi en première ligne une situation nourrie de mensonges et de manipulation qui ne doit plus jamais revenir et ne reviendra plus au District tant que je serai là.

Comme par hasard, juste avant ces élections, le District de Provence a subi quelques tentatives de déstabilisations. Permettez-moi de prendre un instant pour condamner clairement certaines pratiques notamment de désinformation qui déshonorent incontestablement ceux qui la pratiquent.

L'exercice de la démocratie nous oblige et ne permet pas de dire et faire n'importe quoi. Mais peu importe.

Je le dis, la vérité prend quelques fois un peu plus de temps à jaillir mais croyez-moi, même si le combat n'est pas terminé, même si d'autres tentatives de perturbation sont probables, nous continuerons à redresser notre District et faire entendre la voix du football provençal à sa juste place au sein des instances. Je sais pouvoir compter sur votre expérience pour faire preuve de discernement et ne pas vous laisser bernier.

Vous tous, présidents de clubs, avaient appris à me connaître. Pour beaucoup d'entre vous, nous avons appris en quelques mois à NOUS connaître. Certains d'entre vous me l'ont avoué, ils avaient des a priori négatifs voire des préjugés et je les comprends tout à fait.

Il était de ma responsabilité de vous démontrer notre envie sincère de se mettre au service du football. J'ai été touché durant ces derniers mois par vos encouragements pour continuer à œuvrer dans la direction que nous avons choisie. Celle de la concertation, de la vérité et de l'intérêt général.

Tout n'a pas été parfait mais soyez assurés de ma volonté sans faille de continuer à régler méthodiquement tous les problèmes accumulés depuis de nombreuses années.

Si vous me portez votre confiance, nous continuerons à renforcer le lien entre le District et ses clubs pour mieux vous accompagner.

Nous poursuivrons la structuration du football provençal.

Nous ferons tout pour concilier le foot pour tous, facteur d'épanouissement pour ses pratiquants, et le foot d'excellence par la détection et l'accompagnement au plus haut niveau des jeunes talents provençaux.

Ce serait trop long de vous énumérer en détail tout ce que nous avons à construire ensemble. Je n'aborde pas cette AG électorale comme un beau parleur qui déclamerait un catalogue de promesses.

Je ne l'ai pas fait durant cette courte année de mandat. Je ne vais pas commencer aujourd'hui !

Ainsi, Je me présente devant vous avec mes colistiers pour pouvoir exercer un mandat entier de 4 ans. Nous sommes motivés et déterminés à faire du District de Provence une instance qui assurera dans les années à venir le développement du football provençal et de ses clubs.

Continuons ensemble à remettre la Provence au centre du jeu

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : Dans la mesure où il n'y a qu'une seule liste vous ne pourrez voter que par « oui » ou par « non ».

L'élection si le « oui » est majoritaire.

A présent nous allons passer au vote.

Le vote est ouvert.

(Résultats : « Oui » à 75,6% « Non » à 24,4%)

Avec 75,6% des suffrages exprimés en faveur du « Oui », la liste « la Provence au centre du jeu » est élue au Comité de Direction du District de Provence.

ELECTIONS DE LA DELEGATION POUR LES ASSEMBLEES GENERALES DE LA LIGUE DE LA MEDITERRANEE

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : Nous allons passer à l'élection de la délégation pour les Assemblées Générales de la Ligue Méditerranée. A date de clôture de l'appel à candidature, la C.D.S.O.E. a réceptionné 10 binôme composé comme suit et soumis successivement au vote :

Le premier binôme présenté est composé de :

- M. BEKRAR Yacine en qualité de titulaire
- M. DRAJA Yassine en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 77,4%)

Le binôme est élu à 77,4% des voix exprimées

Le deuxième binôme présenté est composé de :

- M. D'ANTONIO Lionel en qualité de titulaire
- M. BOSCO Fabrice en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 78,1%)

Le binôme est élu à 78,1% des voix exprimées

Le troisième binôme présenté est composé de :

- M. CICCARIELLO Cyril en qualité de titulaire
- M. DURAND François en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 79,9%)

Le binôme est élu à 79,9% des voix exprimées

Le quatrième binôme présenté est composé de :

- M. SCORLETTI Laurent en qualité de titulaire
- M. BALTAYAN Bedik en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 84,2%)

Le binôme est élu à 84,2% des voix exprimées

Le cinquième binôme présenté est composé de :

- M. DRAOUI Chaib en qualité de titulaire
- M. RAJOLA Serge en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 79,4%)

Le binôme est élu à 79,4% des voix exprimées

Le sixième binôme présenté est composé de :

- M. HABASTIDA Valentin en qualité de titulaire
- MME DAOUIDA Malika en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 83,5%)

Le binôme est élu à 83,5% des voix exprimées

Le septième binôme présenté est composé de :

- M. ARNAUD Jean-Marc en qualité de titulaire
- M. DUPUY Guillaume en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 88,1%)

Le binôme est élu à 88,1% des voix exprimées

Le huitième binôme présenté est composé de :

- M. MAUREAU Christophe en qualité de titulaire
- M. BELMONTE Stephan en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 85,3%)

Le binôme est élu à 85,3% des voix exprimées

Le neuvième binôme présenté est composé de :

- M. MOUMARIS Youssef en qualité de titulaire
- M. MME DUFRESNE Sabrina en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 81,3%)

Le binôme est élu à 81,3% des voix exprimées

Le dernier binôme présenté est composé de :

- M. KODJABACHIAN Frank en qualité de titulaire
- M. SANNA Philippe en qualité de suppléant

Le vote est ouvert.

(Résultat : « Oui » à 79,9%)

Le binôme est élu à 79,9% des voix exprimées

Me BADUEL Alain, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations électorales du District de Provence : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je laisse le mot de la fin à M. KODJABACHIAN, Président du District de Provence.

M. KODJABACHIAN Frank, Président élu du District de Provence : Je vous remercie pour votre confiance, c'est avec responsabilité que je prends acte de votre soutien. Dès la semaine prochaine, je me remettrai au travail avec mes élus pour que nous continuons à mettre la Provence au centre du jeu. Merci à tous.

Le Président de la séance :

M. BADUEL Alain





22 av du Peymian 13600 LA
CIOTAT

Commissaires de Justice associés

Alain COUDERT Michel DUCOS
Xavier TITTON Didier AUBERT
Frédéric ARLAUD Yannick SIMEONE
Romuald ASSOUS Laura NGUYEN
Anaïs SABATIER Eva GOUIRAND
François RAOUX

Référence à rappeler : 2846429

Responsable : DAU
Téléphone: 04.91.54.50.15
Mail : contactlaciostat@sh13.fr

Site internet :
<https://www.synergie-huissiers-13.fr>

**Société civile professionnelle
Multi-Offices de Commissaires de Justice**

(Siège social) 28 rue Fauchier
MARSEILLE

22 avenue du Peymian 13600
LA CIOTAT

ZA Les Milles – Antélios Bât. F
75, rue Marcellin Berthelot 13290
AIX-EN-PROVENCE

2 rue de l'Ancien Collège 13150
TARASCON

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

**ACTE
DE COMMISSAIRE
DE JUSTICE**

SECOND ORIGINAL

Paiement CB sécurisé en ligne :
<https://www.jepaieparcarte.com/0196>

Crédit Agricole de Provence
IBAN: FR76 1130 6000 9348 1149 3926
109
BIC: AGRIFRPP813

Honoraire constat PM 1 200.00
Transp. Art A.444-48 7.67
Total H.T. 1 207.67
Total TVA 241.53
Total Eurs TTC 1 449.20

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le PREMIER JUIN

A LA DEMANDE DE :

L'ASSOCIATION DISTRICT PROVENCE FOOTBALL dont le siège social est situé : « Espace Gabriel Senatore - 74 rue Raymond Teisseire à 13008 MARSEILLE », immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n°782 813 026, agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié audit siège en cette qualité , représenté ce jour par Monsieur GIRARD Ludovic, Directeur Général

LEQUEL NOUS EXPOSE :

Que ce jour à 10h00 doit avoir lieu l'Assemblée Générale électorale du District de Provence de Football dans les locaux du district au « 74 rue Raymond Teisseire à 13008 MARSEILLE » et dont l'ordre du jour est l'élection du Comité de Direction.

Qu'il nous requiert à l'effet d'être présent à partir de 9 h 00 où commenceront les opérations d'émargements pour assister à ladite assemblée et de dresser toutes constatations utiles pour la sauvegarde des droits et intérêts de notre requérant.

C'EST POURQUOI,

Déférant à cette réquisition,

Nous, Maître Didier AUBERT, Commissaire de Justice associé au sein de la S.C.P. « SYNERGIE HUISSIERS 13 », société civile professionnelle Multi-Offices de Commissaires de Justice, ayant son siège social 28 rue Fauchier à MARSEILLE (13002), un office à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13290), ZA Les Milles, Antélios Bât. F, 75, rue Marcellin Berthelot, un office à la résidence de TARASCON (13150), 2 rue de l'Ancien Collège, et un bureau secondaire à LA CIOTAT (13600), 22 avenue du Peymian, soussigné,

Certifions nous être rendus ce jour à 9h00 au siège du District de Provence de Football « 74 rue Raymond Teisseire à 13008 MARSEILLE » et, y étant, avoir procédé aux constatations suivantes en présence de Monsieur GIRARD Ludovic Directeur Général, et de Monsieur BADUEL Alain, Président de la Commission de surveillance des opérations électorales :

A 9h00, commencent les opérations d'émargement des 166 clubs convoqués représentant 989 voix.

S'agissant d'un vote électronique, il est remis à chacune des personnes qui émarge un boîtier de vote électronique, qu'elle utilisera pour voter au nom du club qu'elle représente et également pour les pouvoirs dont elle peut être porteuse.

A 10h15 il est procédé à la clôture des émargements, d'où il ressort qu'il a été remis 70 boitiers pour 122 clubs présents ou représentés soit au total 850 voix.

A 10h40 débute l'Assemblée Générale par l'allocution de son Président Monsieur BADUEL Alain, qui informe que les opérations de vote seront faites sous le contrôle de Me AUBERT Didier, Commissaire de Justice.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur MEBAREK Mohamed, qui l'a demandée.

Il est ensuite procédé à un « vote TEST » pour vérifier le bon fonctionnement des votes électroniques et sa juste corrélation avec le résultat des émargements.

Le résultat est concluant et ne soulève aucun questionnement de la part de l'assemblée.

Préalablement aux votes, la parole est donnée à Monsieur KODJABACHIAN Franck, tête de liste de la liste « la Provence au centre du jeu ».

A 11 h 10 débutent des opérations de vote pour l'élection du Comité de Direction ; le Président rappelant qu'une seule liste ayant été retenue la question posée sera « OUI » ou « NON » pour cette liste.

Le résultat donne 75.6 % pour le « OUI » et 24.4 % pour le « NON », le nombre de vote exprimé étant de 814.

La liste « la Provence au centre du jeu » est donc élue.

Il est ensuite procédé à l'élection de la Délégation du District aux Assemblées Générales de la ligue qui doit élire dix binômes sur une liste de 10 binômes. Là aussi seuls 10 binômes se présentant la question posée pour chaque binôme sera « OUI » ou « NON ».

Les résultats sont :

Binôme 1 : Yacine BEKRAR (*titulaire*), et Yassine DRAJA (*suppléant*) : OUI = 77,4 % ; NON = 22,6 %

Binôme 2 : Lionel D'ANTONIO (*titulaire*), et Fabrice BOSCO (*suppléant*) : OUI = 78,1 % ; NON = 21,9 %

Binôme 3 : Cyril CICCARIELLO (*titulaire*), et François DURAND (*suppléant*) : OUI = 79,9 % ; NON = 20,1 %

Binôme 4 : Laurent SCORLETTI (*titulaire*), et Bedik BALTAYAN (*suppléant*) : OUI = 84,2 % ; NON = 15,8 %

Binôme 5 : Chaib DRAOUI (*titulaire*), et José RAJOLA (*suppléant*) : OUI = 79,4 % ; NON = 20,6 %

Binôme 6 : Valentin HABASTIDA (*titulaire*), et Malika DOUIDA (*suppléant*) : OUI = 83,5 % ; NON = 16,5 %

Binôme 7 : Jean-Marc ARNAUD (*titulaire*), et Guillaume DUPUIS (*suppléant*) : OUI = 88,1 % ; NON = 11,9 %

Binôme 8 : Christophe MAUREAU (*titulaire*), et Stephan BELMONTE (*suppléant*) : OUI = 85,3 % ; NON = 14,7 %

Binôme 9 : Youssef MOUMARIS (*titulaire*), et Sabrina DUFRESNE (*suppléant*) : OUI = 81,3 % ; NON = 18,7 %

Binôme 10 : Frank KODJABACHIAN (*titulaire*), et Philippe SANNA (*suppléant*) : OUI = 79,9 % ; NON = 20,1 %

Les 10 binômes sont donc élus

Les élections étant terminées la parole est ensuite donnée au Président élu Monsieur KODJABACHIAN Frank qui clôture ensuite l'assemblée à 11h30.

Nous annexons à notre procès-verbal :

- Copie de la convocation à laquelle est joint un pouvoir,
- Copie de l'ordre du jour,
- Copie de la liste « La Provence au centre du jeu » ; candidate à l'élection de Comité de Direction du District de Provence,
- Copie de la liste des binômes candidats à l'élection de la Délégation du District aux Assemblées Générales de la ligue.

Pour terminer nous copions sur une clef USB, que nous annexons à notre procès verbal :

- Les feuilles d'émargement,
- Les résultats des émargements,
- Les pouvoirs remis ou adressés au district,
- Les résultats informatiques des élections.

Plus rien n'étant à constater, nous avons alors clos nos opérations à 11 h 55, les présentes constatations étant simplement descriptives et non limitatives, et avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Cet acte comporte 5 pages.

Maître Didier AUBERT

